



Envoyé en préfecture le 14/04/2026

Reçu en préfecture le 14/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 057-215708637-20260407-25ARR2026-AR

CANTON DE METZERVISSE
ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE EST

Arrêté de délégation pour la 4^{ème} adjoint au Maire

ARRETE N°25ARR2026

Le Maire de la commune de STUCKANGE ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 07 avril 2026, fixant à cinq le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme GIORGIANTONIO Camille en qualité de 4^{ème} adjointe au maire, en date du 07 avril 2026,

Considérant la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à Mme GIORGIANTONIO Camille, un certain nombre délégations relevant des affaires sociales, relations publiques et communication,

ARRETE

ARTICLE 1 :

En application de l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales, Mme GIORGIANTONIO Camille, quatrième adjointe au maire, est déléguée aux affaires sociales, relations publiques et communication à compter du 07 avril 2026. A ce titre, elle sera notamment en charge des questions relatives aux affaires sociales et aux personnes âgées.

ARTICLE 2 :

Délégation permanente est également donnée à Mme GIORGIANTONIO Camille, 4^{ème} adjointe au maire, à l'effet de signer tous les documents courriers mentionnés à l'art. 1 relatifs à sa délégation.

ARTICLE 3 :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire est chargée de l'exécution du présent :

- notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée au comptable de la collectivité et à Monsieur le préfet.

Fait à Stuckange, le 07 avril 2026
Le Maire
SCHUSTER Benoît

Publié le : 09/04/2026

